



CIRCULAIRE 01-2014 : Appel de cotisation 2014

Monaco, le 7 Janvier 2014

Chers Collègues,

En ce début d'année, le Président et les Membres du Conseil d'Administration de l'A.C.H.M. vous présentent tous leurs meilleurs Vœux pour l'Année 2014 et profitent de la présente circulaire pour solliciter le paiement de la cotisation annuelle de notre Association qui reste inchangée pour cette année.

La cotisation 2014 (de €150,00) est à régler :

- Par chèque bancaire à l'ordre de : Association des Consuls honoraires de Monaco et à adresser au siège de l'A.C.H.M. : *Secrétariat Permanent de l'ACHM, Centre Gildo Pastor – Suite 906 – 7 rue du Gabian – 98000 Monaco.*
- Par virement bancaire auprès de la Compagnie Monégasque de Banque 23 av. de la Costa – 98000 Monaco, au bénéfice de : Association des Consuls honoraires de Monaco - IBAN MC58 1756 9000 0105 0673 0000 124.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir vérifier vos coordonnées mises en ligne dans notre site internet (www.achm.mc et à votre adresse en tant que membre), et nous signaler tout changement ou modification.

Par avance, nous vous en remercions.

Dans l'attente de nous revoir prochainement,

Panayotis Touliatos
Consul général honoraire de Grèce
Trésorier par intérim de l'ACHM